Compte rendu du Conseil Municipal
du 14 janvier 2020

Début de la réunion 20h45

Présents : Mrs DUVAL, LALISOU, Mme STUHLER, Mrs JOUSSELY, BESSE, Mmes PARTONNAUD, TABOURET, M. MASSIAS, Mmes FEYDI, LACROIX, DELPECH, BAKKER-SMITH et MAURANGE
Convocation : le 07 janvier 2020

Secrétaire de séance : M. BESSE Daniel

1- Demande de DETR 2020 – Construction d'une aire multi-sports

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaliser une aire multi-sports aux abords de l'école.
Pour le financement, il propose une demande de DETR pour cette opération. Il donne le montant approximatif des travaux ainsi que le détail des recettes attendues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
- **DONNE** son accord pour réaliser la construction de l'aire multi-sports.
- **APPROUVE** le plan de financement des travaux suivant :

Dépenses prévisionnelles HT :

- *Construction de l'aire : 61.924 €*

Recettes prévisionnelles HT

- *DETR 2020 (25%)*	*15481€*
- *Contrat de projets communaux (25%)*	*15481 €*
- *Autofinancement (50%)*	*30962 €*
- *Total des recettes*	*61924 €*

Monsieur le Maire rappelle qu'un mécène de la commune aidera au financement de ce projet en allouant la somme de 20.000 €.

- SOLLICITE l'attribution de la DETR 2020
- DESIGNE le Maire pour signer toutes les pièces qui pourraient être nécessaires au suivi du dossier.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

2 – Demande de subvention dans le cadre des contrats de projets communaux 2020 – Construction d'une aire multi-sports

Dans le cadre des contrats de projets communaux, la commune peut présenter des programmes d'investissement. Cependant, il faut respecter les critères fixés par le Conseil Départemental.

M. le Maire rappelle l'objectif de construire une aire multi-sports. Ces travaux seraient éligibles puisqu'il s'agit de doter la commune d'équipements sportifs inexistants à l'heure actuelle. Il propose de déposer une demande de subvention pour cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'effectuer une demande de subvention dans le cadre des contrats de projets communaux sur l'opération suivante :

Construction d'une aire multi-sports dont le coût estimatif des travaux est de 61.924 € HT et aide sollicitée au département pour un montant de **15 481 €**

- **CHARGE** M. le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Vote Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

3 - Acquisition immobilière

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'acquérir l'ensemble de bâtiments que constituait « le restaurant Maurange » , situé au 5 rue des écoles et cadastré AB 23-257 et 260 .

Le service des domaines a été consulté, afin de nous aider pour l'estimation financière

Le prix d'achat proposé par la commune serait de 50.000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'accepter le principe de cette acquisition immobilière pour un montant de 50.000€.
- **CHARGE** M. le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Vote : Pour : 8 Abstention : 5 Contre : 0

4 – Complément dénomination de voies (adressage)

Il appartient au **Conseil Municipal** de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Il s'avère qu'une voie (impasse de Pied Bord), une place (square du cèpe et du veau sous la mère) et le square des justes n'avaient pas été nommés ou oubliés, il fallait donc les ajouter à la liste pour que celle-ci soit validée par l'ATD.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

5 – Suppression de 2 régies d'encaissement des recettes.

M. le Maire rappelle **au Conseil Municipal** que l'encaissement d'espèces n'est possible dans les collectivités que par le biais de régies.

La trésorerie a établi un état des lieux de celles dont dispose la commune : droit de pesage, droit de place de marché aux cèpes et photocopies.

Considérant que le pont bascule est devenu un service gratuit depuis de nombreuses années et que l'installation des vendeurs sous la halle se fait sous contrôle sans être monnayé,

M. le Maire propose de supprimer ces 2 régies qui n'ont aucune utilité.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré

- **DECIDE** de supprimer ces 2 régies
- **CHARGE** M. le Maire d'établir, signer tous les documents nécessaires et de prendre contact avec Mme la trésorière.

Vote Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

6 – Convention Commune de Saint Saud – CCPN – EPFNA

Vu l'intérêt de signer la convention d'action foncière pour la redynamisation du centre bourg entre la commune, la communauté de communes et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **DECIDE** de donner tous pouvoirs pour signer tous les documents nécessaires à M. le Maire, agissant au nom et pour le compte de la commune de Saint Saud

Vote : Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0

7 – Questions diverses

a) **Réception** du foyer par la commission de sécurité, c'est en bonne voie (2 ans de retard …)
b) **Adressage :** terminé (seules quelques résidences secondaires n'ont pas encore leurs numéros)
c) **Voirie :** en attente de point à temps sur la route de la minoterie (entreprise BONNEFOND)
Sécurisation du virage avant l'arrivée au Moulin de Grandcoing réalisée
Perturbations attendues dans le bas du bourg (modernisation des conduites d'eau par l'entreprise DUBREUIL) 2 à 3 mois de travaux
d) **Inquiétude pour l'école** (fermeture d'une classe à la rentrée sur le RPI ??)
e) **Cimetière** (reprise des concessions abandonnées toujours en attente de l'intervention d'une entreprise spécialisée)
f) **Aménagement** du Trou de Philippou en cours
g) **Bulletin municipal** (distribution vers le 25 /01)
h) **Bâtiment Garon ??** (proposition d'acquisition par la commune)
i) **Vœux du Maire** deux personnes honorées (Suzy Lembalais après 28 ans de carrière à l'école de St Saud et Nelly Reix après son titre de championne de France)
j) **Inauguration du Square des justes** prévue le 14 février à 11h
k) **Théâtre** le 25/01
l) **Tir à l'arc** le 26/01 (tir du roi)
m) **Eoliennes :** Rapport des commissaires enquêteurs négatif, en attente de la décision du préfet
n) **Arrêté de péril à envisager:** Cheminée mitoyenne Mme Faye (Bourneix)
o) **Cantine :** Repas végétarien, mis en place de manière hebdomadaire à compter du mois de janvier 2020, conformément à la loi ?? Pourquoi ne pas favoriser nos productions locales ??
p) **Débat, dialogue avec les citoyens** organisé par la chambre d'agriculture le 24/01 à Saint Martial de Valette
q) **Assemblée du Crédit Agricole** le 07/02 à Thiviers
r) **La commune** peut-elle aider la coiffeuse à trouver une remplaçante ??

Séance levée à 22h35